

la bourse des locaux[®]

Conditions générales de vente

Bulletin d'adhésion

La Bourse des locaux® d'entreprise propose aux professionnels de l'immobilier d'entreprise une mise en ligne sur le site www.boursedeslocaux.fr, ainsi que sur les sites des collectivités partenaires, de leurs offres foncières et immobilières sur les départements du Val-d'Oise et des Yvelines.

1- Contenu de la prestation

La prestation comprend :

- la fourniture d'un code d'accès personnalisé pour la saisie et la gestion en ligne des offres d'immobilier d'entreprise (bureaux, entrepôts, ateliers, commerces), la diffusion sur le site www.boursedeslocaux.fr des annonces saisies en ligne,
- la diffusion des annonces sur le réseau Bourse des locaux® auquel peuvent adhérer les collectivités locales du Val-d'Oise et des Yvelines¹,
- l'accès à un module de gestion personnalisé pour connaître le nombre d'annonces en ligne et le nombre de consultations par annonce,
- une fonction export permettant de récupérer dans un tableau au format Excel l'ensemble des annonces mises en ligne,
- une adresse E-mail présente dans l'annonce permettant à l'internaute de transmettre directement un message à l'annonceur,
- un pavé observations complémentaires de 350 caractères maximum par annonce,
- la parution, trois fois par an, des annonces en ligne sur un journal papier,

2- Tarification

2.1 - Tarifs de parution sur le site internet

2.1.1 - Tarifs de mise en ligne des annonces

Les tarifs sont définis à l'annonce et dégressifs en fonction du nombre d'offres mises en ligne. Toute annonce mise en ligne et ce, quel que soit son délai de visibilité, est facturée et due en totalité, sauf erreur de la CCIV dûment notifiée par le client. La grille des tarifs est la suivante :

| Nombre d'annonces | Prix à l'annonce en €HT | Prix à l'annonce en €TTC |
|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| De 1 à 3 | 13,50 | 16,15 |
| De 4 à 15 | 6,50 | 7,77 |
| De 16 à 30 | 3,10 | 3,71 |
| De 31 à 50 | 2,60 | 3,11 |
| De 51 à 100 | 2,00 | 2,39 |
| Plus de 100 | 1,70 | 2,03 |

¹ Diffusion sur les sites internet des intercommunalités des annonces relatives à leur territoire géographique. Les intercommunalités des deux départements peuvent adhérer au réseau Bourse des locaux®.

2.1.2 - Tarif de mise en ligne d'un bandeau publicitaire

La Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines propose l'insertion d'un encart publicitaire sur le site internet www.boursedeslocaux.fr. Ce bandeau est visible sur l'ensemble du réseau.

Le tarif est de 1103,50 € HT (1319,79 € TTC) pour une durée de mise en ligne fixée à 2 mois. Le bandeau sera transmis par le client au format jpg. La taille du bandeau est de 8,2 cm x 3,95 cm (233 pixels x 111 pixels). La CCIV se réserve la faculté de refuser tout bandeau publicitaire contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

2.2 - Tarifs de parution dans le bulletin papier de la Bourse des locaux®

2.2.1 - Tarifs de parution des annonces dans le bulletin papier de la Bourse des locaux®

Les annonces publiées dans le bulletin papier de Bourse des locaux® correspondent aux annonces mises en lignes. La publication est gratuite.

Les dates de parution sont indiquées sur le site internet. Toutes les annonces en ligne 20 jours avant la parution du bulletin seront publiées.

2.2.2 - Tarifs de parution des encarts publicitaires dans le bulletin de la Bourse des locaux®

La CCIV propose une insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin papier de la Bourse des locaux®. Les tarifs sont définis selon la grille ci-après :

► Encart publicitaire en couleur (quadrichromie)

| Format | Prix en €HT | Prix en €TTC |
|--|-------------|--------------|
| 1/2 page en 3 ^{ème} de couverture | 441,50 € | 528,03 € |
| 1/2 page en 4 ^{ème} de couverture | 662,00 € | 791,75 € |
| 1 page 4 ^{ème} de couverture | 1 324,00 € | 1 583,50 € |

► Encart publicitaire monochrome

| Format | Prix en €HT | Prix en €TTC |
|----------|-------------|--------------|
| 1/4 page | 177,00 € | 211,69 € |
| 1/2 page | 331,00 € | 395,88 € |
| 1 page | 662,00€ | 791,75 € |

2.3 – Modification des tarifs

La CCIV se réserve le droit de modifier ses tarifs de parution. Tout nouveau tarif s'applique au client, dès lors que les conditions générales de vente ont été validées par celui-ci.

3- Facturation

3.1 – Facturation des annonces mises en ligne

La facturation est établie 3 fois par an. Les dates de facturation sont mentionnées sur le site internet. Toutes les annonces mises en ligne entre 2 dates de facturation sont dues intégralement par le client. La première date de facturation correspond à la mise en ligne officielle du site + 4 mois. La facturation est ensuite établie tous les 4 mois.

3.2 - Facturation de la mise en ligne d'un bandeau publicitaire

La facturation est établie dès la mise en ligne du bandeau publicitaire. La durée de mise en ligne est de 2 mois.

3.3 - Facturation des encarts publicitaires dans le bulletin papier de la Bourse des locaux®

La facturation est établie dès la parution du bulletin papier.

4- Conditions de mise en ligne

4.1- Conditions de mise en ligne

Les annonces saisies sont mises en ligne après validation par la CCIV dans un délai n'excédant pas 72 heures ouvrées

4.2 - Durée de mise en ligne

La durée de validité d'une annonce est paramétrée forfaitairement à 4 mois. Toutefois, l'annonceur peut la supprimer dans un délai inférieur si l'annonce n'est plus valable. A l'issue de la période de 4 mois, l'annonceur peut la prolonger. Dans ce cas, l'annonce doit être revalidée par la CCIV. Toute annonce revalidée est remise en ligne et facturée à l'annonceur

5- Responsabilités

5.1 - Responsabilité de la CCIV

La CCIV s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant le fonctionnement régulier du site internet. Elle s'engage à mettre en ligne les annonces dans un délai n'excédant pas 72 heures ouvrées après leur saisie par le client.

Aucune des parties ne pourra être considérée comme étant en manquement au titre du contrat, si la non-exécution de tout ou partie des stipulations du contrat résulte d'événements et/ou de décisions présentant le caractère de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil ou en cas d'interdiction par disposition légale, réglementaire, décision de justice.

5.2 - Responsabilité du client

Le client s'engage à s'assurer de la validité des annonces mises en ligne. Il s'engage à mettre à jour, au minimum 3 fois par an, l'ensemble de ses annonces sur le site internet et à supprimer toutes les annonces qui ne seraient plus valides.

Le client s'engage à ne mettre en ligne que des annonces pour lesquelles il dispose d'un mandat de commercialisation.

6- Clauses de résiliation

La CCIV s'autorise à résilier l'adhésion d'un client dans les cas suivants :

- La diffusion d'annonces pour lesquelles le client ne disposerait pas de mandat de commercialisation,
- Le défaut de paiement des annonces mises en lignes. En cas de défaut de paiement, la CCIV sera en droit de supprimer l'ensemble des annonces mises en ligne par le client, sans préjudice du paiement des coûts définis aux présentes conditions générales.
- Le non respect de la clause de mise à jour tri-annuelle de ses annonces par le client.

7- Litige

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les litiges seront soumis au Tribunal administratif de Versailles.

**BULLETIN D'ADHESION
A LA BOURSE DES LOCAUX®**

Société :*ci-avant dénommé le client*
SIRET : Code NAF :
Mme , Mlle, M. : Prénom.....
Fonction :
Adresse : :
E.mail : :
Site internet :
Tél. : Fax : Portable :

Le soussigné certifie avoir connaissance des conditions générales, déclare les accepter et s'engage à les respecter.

A.....
Le :

Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise ou la société et cachet de l'entreprise

Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines
21, avenue de Paris – 78021 Versailles Cedex – Tél. : 01 30 84 78 78